

Séance du Vendredi 4 Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'Épine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Philippe CORBREJAUD Adjoints – Mmes Eliane FRIoux, Cécile ANDRE, MM. Gilles SELLIER, Hervé GALLAIS, Jean-Joseph FOUASSON, Jean-Claude MAINGUET.

Ont donné procuration :

M. Jacques COULON à Jean COULON
Mme Marie-Thérèse CHEVREUX à Philippe CORBREJAUD
M. Nelly PENISSON à Jean-Claude MAINGUET
M. Bernadette MAURIN à Jean-Joseph FOUASSON
M. Dominique ARRIGHI à Hervé GALLAIS
Maximim BILLET à Robert BURGAUDEAU

Absents :

Mlle Elodie DURAND
M. Alain PENISSON

Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Monsieur Robert BURGAUDEAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne du public va enregistrer la séance publique du Conseil et que la municipalité a installé, de son côté, dans la salle un dispositif d'enregistrement visible de tous.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 04/09/09

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2009 n'appelle pas d'observation.

II – Finances

- 1) Algues Vertes : constitution d'un dossier en vue de demander des aides financières à l'Etat, à la région et autres organismes

Suite à l'invasion des algues vertes en juillet et août et compte tenu des frais engagés jusqu'à lors, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil Général pour prendre en charge les

dépenses engagées dans le cadre du ramassage et le stockage des algues vertes, soit environ 20 000 €.

2) DIA Guilbaud : Proposition d'achat de la parcelle cadastrée AK n°435

Monsieur Jean-Paul GUITTONNEAU informe le Conseil que le dossier a été étudié en commission d'urbanisme du 4 septembre. A l'examen des éléments en sa possession (et notamment l'avis des domaines confirmant le prix), la commission propose au Conseil de renoncer à l'achat de la parcelle cadastrée section AK n°435.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de ne pas préempter la DIA GUILBAUD pour la vente de la parcelle cadastrée AK n°435.

III – Port de Morin

1) Demande de modification de la convention de transfert de gestion du 15 novembre 1994 au Service Maritime

Monsieur Jean-Paul GUITTONNEAU rappelle la demande formulée par le service maritime des Sables d'Olonne lors de la réunion du 30 juillet dernier.

Après avoir pris connaissance du projet communal présenté sur le plan produit à l'ensemble des conseillers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **décide** de valider la nouvelle définition portuaire,

- **prend acte** de la demande de modification du périmètre en vue de sortir des deux parcelles cadastrées AB n°191 et 192 de la convention du transfert de gestion du domaine public maritime pour les intégrer à la nouvelle définition du périmètre portuaire,

- **décide de solliciter** le Service Maritime pour demander la modification de la convention de transfert de gestion,

et autorise le Maire à signer la nouvelle convention et toutes les pièces concernant cette affaire.

2) Protection cathodique des pieux : étude, fourniture, pose et contrôle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de Bac Corrosion Control pour mettre en place une protection cathodique des pieux (étude, fourniture, pose et contrôle) pour un montant total d'environ 31 500 € HT.

IV – Personnel

- 1) Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 50 % à partir du 1^{er} octobre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 50 % à partir du 1^{er} Octobre 2009, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

- 2) Modification du contrat CDI d'un salarié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de diminuer le temps de travail d'un CDI, à la demande de l'intéressé, en le modifiant comme suit : 67 heures par mois soit 803,50 heures par an.

- 3) Service Technique : formation au permis poids lourd et FIMO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de formation pour un salarié (Permis poids lourds et FIMO) du Centre Européen de Formation Professionnelle pour un coût d'environ 4 810 €.

- 4) Camping : prolongation du CDD d'un agent d'entretien du 27/08 au 30/09/09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 pour et 2 contre, décide de prolonger le CDD d'un agent d'entretien au camping, pour remplacer une personne en arrêt maladie, pour la période du 27/08 au 30/09/09.

V – Dossiers Communauté de Communes

- 1) Modification des statuts : article 3.2.4 intitulé «Accompagnement et soutien aux études supérieures»

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes en matière d'accompagnement et soutien aux études supérieures (article 3.2.4).

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modifications statutaires,

Vu les statuts de la Communauté de Communes consacrant son article 3.2 à la politique du logement et au cadre de vie et ses 3 sous-points (articles 3.2.1 intitulé «Aménagement et fonctionnement d'un terrain pour le stationnement des gens du voyage» ; 3.2.2 intitulé «Actions dans le domaine de l'habitat» et 3.2.3 intitulé «Transports») ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2009 décidant d'intégrer dans les statuts un nouvel article 3.2.4 intitulé « Accompagnement et soutien aux études supérieures» ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- conformément à l'article L 5211-20 du CGCT portant sur la modification des statuts d'une Communauté de Communes, d'approuver la délibération du Conseil communautaire en date du 12 mars 2009 intitulée « Fonctionnement – Modification des statuts de la Communauté de Communes-Article 3.2.4 « Accompagnement et soutien aux études supérieures» par laquelle il a été décidé d'intégrer dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier un nouvel article 3.2.4 « Accompagnement et soutien aux études supérieures»,

- **d'autoriser le Maire** à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier.

VI - Questions Diverses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le Maire lève la séance à vingt heures cinquante deux.

Le Secrétaire de séance,
Robert BURGAUDEAU

Le Maire,
Jean GAUTIER